

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BEAUPORT

Extrait du procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la ville de Beauport, tenue le mardi 25 avril 1995, à 19h00, au petit salon du Centre municipal Mgr-Laval, Place de l'Église, Beauport.

Sont présents:

Mesdames les conseillères: Yolande B. Fillion, Mona B. Tardif, Odette Prince et Ginette Faucher;

Messieurs les conseillers: Jean-Marie Parent, Jean-Luc Duclos, Rosaire Bédard, Jean Blanchet, Raynald Asselin et Carol St-Pierre

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire suppléant Raymond Cantin.

Sont aussi présents: Le directeur général, André Letendre;
L'assistant-greffier François Dugré;
L'assistant-directeur à la Division urbanisme des Services techniques, Jacques Dompierre.

Résolution 1995-04-0327

Règlement 1995-051 modifiant le règlement de zonage 87-806 à l'égard de la zone 910-H-I - N/D 150-07-02

Il est proposé par le conseiller Jean Blanchet, appuyé par la conseillère Odette Prince et unanimement résolu d'adopter le règlement 1995-051 modifiant le règlement de zonage 87-806 à l'égard de la zone 910-H-I.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1995-051

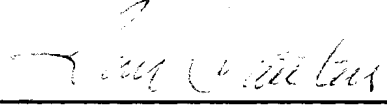
Considérant que le Conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage 87-806 à l'égard de la zone 910-H-I;

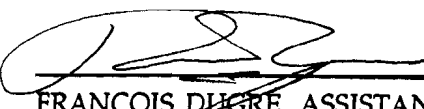
Considérant qu'un avis de motion a été donné au cours d'une séance précédente;

À ces causes, le Conseil de Ville de Beauport ordonne et statue ce qui suit, savoir:

1. Le règlement de zonage 87-806 est modifié à l'égard de la zone 910-H-I en fixant à onze (11) mètres la hauteur maximale des bâtiments principaux pouvant être implantés dans ladite zone et en modifiant en conséquence le cahier des spécifications joints audit règlement comme annexe "C".
2. Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Fait et passé à Beauport, ce vingt-cinquième jour du mois d'avril mil neuf cent quatre-vingt-quinze.


RAYMOND CANTIN, MAIRE SUPPLÉANT


FRANÇOIS DUGRÉ, ASSISTANT-GREFFIER



AVIS DE PROMULGATION

Avis public est, par les présentes, donné:

- 1° Que, lors d'une séance tenue le 25 avril 1995, le conseil de Ville de Beauport a adopté le règlement suivant:

1995-051 modifiant le règlement de zonage 87-806 à l'égard de la zone 910 H-I;

Ce règlement a pour objet de modifier le cahier des spécifications du règlement de zonage à l'égard de la zone 910-H-I. Cette modification vise à autoriser la construction d'habitations d'une hauteur maximale de 11 mètres (36 pieds) au lieu de 9 mètres (29,5 pieds)

- 2° Que le règlement 1995-051 a été approuvé par les personnes habiles à voter lors de la tenue du registre à cette fin, le 23 mai 1995.
- 3° Que le secrétaire de la Communauté urbaine de Québec a émis, en date du 6 juin 1995, le certificat de conformité prévu à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 4° Que les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, 10, rue de l'Hôtel-De-Ville, Beauport, durant les heures de bureau, soit de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
- 5° Que le règlements susdit entrera en vigueur suivant la loi, soit à la date de délivrance du certificat de conformité.

Donné à Beauport, ce dixième jour du mois de juin mil neuf cent quatre-vingt-quinze.

La Greffière de la Ville

Josette Tessier, notaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière de la Ville de Beauport, certifie, par les présentes, que j'ai publié l'avis public annonçant la promulgation du règlement 1995-051 modifiant le règlement de zonage 87-806 à l'égard de la zone 910-H-I, dans le journal Beauport-Express, le samedi 11 juin 1995.

De plus, j'ai affiché une copie de cet avis public, à la porte de l'hôtel de ville, 10, rue de l'Hôtel-de-Ville, Beauport, le 8 juin 1995.

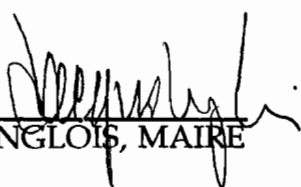
Donné à Beauport, ce douzième jour du mois de juin mil neuf cent quatre-vingt-quinze.

La Greffière de la Ville

Josette Tessier, notaire

316
ATTESTATION

Nous, soussignés, maire et greffière de la Ville de Beauport, attestons, par les présentes, que le règlement 1995-051 a été approuvé par les personnes habiles à voter lors de la tenue du registre à cette fin, le 23 mai 1995 et par la Communauté urbaine de Québec en date du 6 juin 1995.


JACQUES LANGLOIS, MAIRE


JOSETTE TESSIER, GREFFIÈRE